


REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2005-816 DU 30 DECEMBRE 2005

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Nominations et/ou Promotions à
titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du
Mérite Social

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Relevé N° 33/SGG/REL du 14 Août 2003 des décisions prises par le Conseil des Ministres transmettant les dossiers de l'Equipe Nationale de Football ;
- VU la Lettre N° 258/DC/PR/CTAA/SP du 05 Septembre 2005 transmettant au Grand Chancelier la liste des Commissaires du Peuple à l'ANR pour décoration ;

VU la Lettre N° 0065/MAEIA/DC/SGM/DA/CRSH/DFP.1 du 05 Septembre 2005 transmettant au Grand Chancelier les dossiers des agents recrutés locaux des postes diplomatiques et consulaires ;

VU le Procès-Verbal de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 2 Novembre au 1^{er} Décembre 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promue à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans le nouveau grade
● Madame SOUDE Mathilde Akuavi née AHIZIME, en service au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (Ancien Chev/OMS par Déc. N° 2004-512 du 14/09/2004).

Article 2 : Sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

Anciens membres de l'ANR

- AGBODAME Fataou
- AKITIKPA Léandre
- HONFOGA Gnènoukpo Jean Marcel
- KIKI Célestin
- - KONA C. André
- VODOUNOU Daniel
- HOUNSOU Paulin
- NOUTAÏ Joseph
- AGOSSOU Frédéric
- ABOUDOU Karim Saliou
- AKOFODJI Francis
- ATCHIA Boco Urbain
- DOMINGO Victor
- DOSSA C. Sylvain
- HOGBONOUTO Etienne
- HOUNGUE A. Dominique
- KPADJOURA Marcellin
- LAWANI Amidou
- ODJO Favi Robert
- OGOUBIYI Epiphane

- De SOUZA Aurélien – à titre posthume
- TCHEOU Robert
- BALLEY Bernard
- GBENOU Raphaël
- LOOKMAN Damien
- SOUSSIA Marie Madeleine
- OLOUBI Stéphane
- OTCHOUYEMI Abiyina
- TOSSE Patrice
- HOUNSOUNOU D. Vincent
- KESSI Christophe
- DADJE Gabriel
- TCHIKO Benoît
- ALAGBE Antoine
- FIOGBE Ernest
- ZINHOUIN Vincent
- ATCHADE Gabriel
- SAKA Victor
- BOURAÏMA Abdoulaye
- ABDOULAYE Séidou
- ADAM Abdoulaye Maçon
- N'TCHA Sékou Rigobert
- ALEN Joseph
- ALOU Issaka
- AGUEY Issa
- AMIDOU Touré Idrissou
- N'TOUMO Koukou Maçon
- ADAM Karim
- BAYAKI Y. Soffo
- M'PO Kouandoté Etienne
- AGUEMON Marcellin
- FASSASSI Sènou
- GNACADJA Augustin
- AGBO Gabriel
- CLOUBOU Marcel
- GBETIN Séraphin
- BEKE C. André
- ATCHAKPO Honoré
- N'TCHA Sékou Rigobert
- NOBRE Romain
- PETONI Issifou
- MIZIMATA B. Abdoulaye
- LISSASSI Agbokin
- TAHERI Zibo
- YEHUENOU Yaoitcha Gankpé

- DOSSOU Abel
- BOURAÏMA Chakirou
- OUNSAVI Théophile
- HOUETO Sourou Robert
- SALAMI Mouftaou
- ADJO DOSSOU A. Michel
- ZANNOU Pierre
- NASSIROU Chakirou
- SETONDJI Flavien
- GNAMOU Emmanuel M'MAN

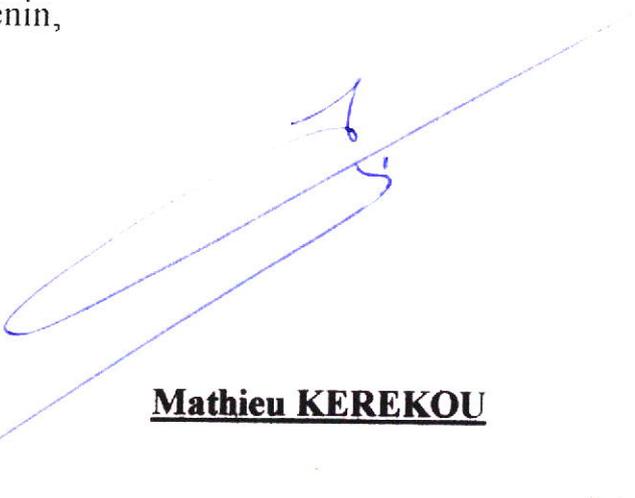
Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine

- TOSSOU Kouassi Innocent
- MIHAMI A. Léontine épouse LOKPE
- KOUMASSEGBO Firmin
- SALIFOU ALASSANE Moutawakilou

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

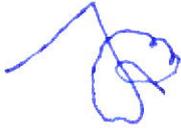
Fait à Cotonou, le 30 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Salomon D.E. BOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18
– GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 80.